

À Clermont-Ferrand, le 28 mars 2020

## **COVID-19**

### **COLLECTE DES BIODECHETS**

**En raison des mesures de confinement nécessaires pour enrayer la propagation du Covid-19, Clermont Métropole adapte son service de collecte des déchets. La collecte des biodéchets, qui avait été annoncée comme suspendue à partir de la semaine prochaine, pourra finalement être maintenue avec quelques ajustements sur les jours de collecte selon les communes.**

A partir du lundi 30 mars, après un travail de réaffectation de moyens (humains et techniques), Clermont Auvergne Métropole peut finalement maintenir le service de collecte des biodéchets. Seules les communes d'Aulnat, Cournon-d'Auvergne, Le Cendre, Lempdes, Pérignat-lès-Sarliève et Pont-du-Château verront leur jour de tournée changer.

- Cournon-d'Auvergne : la collecte des biodéchets sera effectuée le lundi et mardi matin. Il est demandé aux usagers de présenter leur bac dès le dimanche soir.
- Pérignat-lès-Sarliève et Le Cendre : la collecte des biodéchets aura lieu le mercredi matin. Il est demandé aux usagers de présenter leur bac dès le mardi soir.
- Aulnat, Lempdes et Pont-du-Château : la collecte des biodéchets sera effectuée jeudi après-midi et vendredi après-midi. Il est demandé aux usagers de présenter leur bac dès le jeudi matin.

La Métropole invite les habitants qui constateraient que leur bac n'a pas été collecté, à laisser ce dernier sur la voie publique, afin qu'il soit vidé dans les meilleurs délais.

Le bac des biodéchets est réservé aux déchets organiques (restes de repas, épluchures ...). Il peut recevoir seulement en très petite quantité les déchets verts. Les résidus de tonte, les feuilles mortes ou les petites branches peuvent être déposés aux pieds des arbres et des plantes comme paillage. Cette couverture protégera le sol de la pousse des mauvaises herbes, limitera l'évaporation de l'eau et apportera des éléments fertilisants. Il est également possible de pratiquer le mulching des pelouses qui consiste à laisser l'herbe coupée sur place. Les infimes parties d'herbe se dégraderont très rapidement et enrichiront la terre. Les branches plus grosses peuvent être broyées pour être

compostées ou déposées en tas pour former un hôtel à insectes qui abritera de nombreux auxiliaires du jardin.

**CONTACTS PRESSE**

**Direction de la communication**

communication@clermontmetropole.eu

Tél. 04 73 98 35 11

**Perrine Dijoux**

Tél. 06 82 79 10 23

pdijoux@clermontmetropole.eu